



46 rue Jules Lefebvre BP 90429

80 004 Amiens Cedex 1

Tél : 03. 22.89.66.40

Fax : 03.22.95.16.81

E-mail : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025 / 2026

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13G (JOUEURS NES EN 2013)

CHALLENGE DEPARTEMENTAL FUTSAL

LIEU : FLIXECOURT

GYMNASE BERNARD FARINE

Adresse : 33 Rue de la Résistance, 80420 Flixecourt

LUNDI 23 FEVRIER 2026 de 10H à 17H

HORAIRE RDV : 9H30

ESC LONGUEAU	PENDACZOK LORIS / GRARD NINO / ZENAINI ADAM / BOURGEOIS KAIS / DE CASTRO FLAVIO (GB)
CSA DOULLENS FUTSAL / ESC LONGUEAU	DRIENCOURT SASHA
CSA DOULLENS	JAROD OSSART FERNANDES / ZENAINI ADAM / THABET AMIN
AMIENS FC PORTO	NOZADZE ABAS / THUILLIER NEIYO / BARDET FAVOUR / BEDDIAR ANIS / KAVI YEMA THEO / NOGUEIRA TOMAS / BOUCHET FOFANAN MAURHY / SALHI FAEL / DA SILVA NOGUEIRA THOMAS (GB)
SC ABBEVILLE	MAURICE TIMEO / GAYET MARTIN / BERTHE GABRIEL
AS GAMACHES	VAAST BARBIER ANTOINE
US CAMON	BACKRYD THOMAS / BIENAIME ETHANN / BLONDEAU GABIN / SEBASTIAO DARWIN / CELISSE TITOUAN / DUPIRE NATHANIEL : GB / JOSUE CLEMENT / KADDOURI MOHAMED
AMIENS FC	AOUN NASREDINE / ARAGAO MIGUEL HORTON
MONTDIDIER AC	CARRARA ROMÉO / GIBOT KEYLIO / GB
AS PAYS NESLOIS	DUMONT LUCAS / GRAS KYLLIAN
ALBERT USOAAS	LENORMAND TIMÉO
OLYMPIQUE AMIENOIS	BADOGUI RAYAN
OLYMPIQUE LE HAMEL	HUBERT TOM
US NORMANDE 76	ROULT ULRICK GB
AS VILLERS BTX	BENESY JULIEN
CAFC PERONNE	DECAUX ELIOTT
ENCADREMENT	BOISSIER EMMANUEL – PEREIRA TIAGO (référent futsal) - DUVAL FLORIAN – DUPUIS JULIAN - BETTEFORT GAETAN - RINGUET FLORIAN – TEIXEIRA JORDAN - VOISIN QUENTIN – SEPTIER KHALDI RAYAN – CARON BAPTISTE Spécifique GB : PETIT MARCEAU / TELLIER ANTOINE

POUR LE REPAS DU MIDI : prévoir un pique nique.

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l’intermédiaire de son club et d’observer les directives qui lui sont données.

80) S’il est malade ou empêché, il doit, dès qu’il est dans l’impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l’intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S’il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s’assurer, par tous les moyens, sur l’état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l’absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d’avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
•	